



ÉCOLE
SUPÉRIEURE
DE PRAXIS
SOCIALE

ACCOMPAGNANT·E ÉDUCATIF·VE ET SOCIAL·E

Diplôme d'État Accompagnant éducatif et social - Niveau 3 - CAP, BEP

Nom du certificateur : Ministère chargé de la solidarité - Date d'enregistrement de la certification : 04/11/2021 - Code RNCP : 36004 / Codes NSF : 332 : travail social & 330 : spécialités plurivalentes des services aux personnes

CHOISIR LE MÉTIER

Objectifs métier

Travailleur.se social.e, il.elle accompagne les personnes dans les actes essentiels de la vie quotidienne, veille à l'acquisition, la préservation ou la restauration de l'autonomie d'enfants, d'adultes de personnes vieillissante et les accompagne dans leur vie sociale et relationnelle.

Objectifs formation

A la fin de ce parcours de formation théorique et pratique, le candidat sera capable :

- D'accompagner la personne dans les actes essentiels de la vie quotidienne dans le respect de cette personne et des règles d'hygiène et de sécurité
- D'accompagner à la vie sociale et relationnelle de la personne
- De se positionner en tant que travailleur social dans son contexte d'intervention
- De travailler en équipe pluriprofessionnelle
- De gérer les risques et traiter des informations liées à l'accompagnement de la personne.

Le Diplôme d'état d'AES est une qualification de niveau 3. La formation s'organise en alternance (par voie d'apprentissage, contrat de professionnalisation, contrat A) entre stage pratique et stage théorique.

Débouchés

Le.la travailleur.se social.e AES peut exercer au sein de structures du secteur social, médico-social et éducatif, auprès de différents publics, à domicile ou en établissement.

Suites de parcours

Aide-soignant.e - Moniteur.rice éducateur.rice - Educateur.rice spécialisé.e.

Equivalences

La qualification est également accessible par la VAE.

SE FORMER

Durée de la formation

La formation se déroule sur 20 mois.

Elle comprend 567 h de formation théorique et 840 h de stage pratique. Des dispenses ou allègements sont possibles en fonction des diplômes des candidats.

Modalités de la formation

La formation se répartit en 5 Blocs de compétences

Chaque bloc de compétences doit être validé séparément en remplissant deux conditions :

- Obtenir une moyenne au moins égale à 10/20 aux épreuves associées à chaque bloc,
- Avoir acquis à la fin du parcours de formation pratique toutes les compétences portées par le référentiel de compétences

Textes de référence : (cf. annexe 1 de l'arrêté du 30 août 2021,)

- Référentiel professionnel
- Référentiel de compétences
- Référentiel de formation
- Référentiel de certification

Taux de réussite (sur 100 % des candidats présentés) : 100%

Modalités pratiques

- Modalités de déroulement : présentiel et distanciel
- Méthodes mobilisées : cours, travaux, ateliers, mises en situation, pédagogie active, plateforme Moodle
- Modalités d'évaluation : cf. tableau des Unités de formations ci-dessous
- Horaires de formation : 9h00 à 12h30 et 13h30 à 17h00
- Effectifs maxi : 8 minimum et 45 maximum



Modalités pratiques – suite

- Notre école et différents sites sont accessibles aux personnes à mobilité réduite. En ce qui concerne les autres types de handicap, nous sommes à l'écoute de votre projet et besoins. N'hésitez pas à nous contacter.
- La formation peut être suivie et validée par bloc de compétences, indépendamment les uns des autres.

Contenu de la formation	Volume horaire
Bloc 1 : Accompagnement de la personne dans les actes essentiels de la vie quotidienne Modalités d'évaluation : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Epreuve écrite : étude de cas pratique (DREETS) Note coefficient 2 ▪ Présentation orale d'un dossier de pratique professionnelle Note coefficient 1. 	112h (16 journées dont 2,5h de certification)
Bloc 2 : Accompagnement de la personne dans les actes de la vie quotidienne dans le respect de cette personne et des règles d'hygiène et de sécurité Modalités d'évaluation : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Epreuve orale : étude d'un cas pratique à partir d'un sujet tiré au sort permettant au candidat d'exposer une démarche et les modalités de réalisation des actes d'accompagnement de la personne dans ses actes de la vie quotidienne. Note coefficient 1. 	91h (13 journées dont 1h de certification)
Bloc 3 : Accompagnement à la vie sociale et relationnelle de la personne Modalités d'évaluation : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Epreuve orale : présentation à partir d'un document élaboré par le candidat d'un projet d'animation sociale et citoyenne à partir d'une situation de stage. Note coefficient 1. 	105h (15 journées dont 30mn de certification)
Bloc 4 : Positionnement en tant que travailleur social dans son contexte d'intervention Modalités d'évaluation : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Epreuve orale : présentation d'une étude de situation vécue en stage à partir d'un document élaboré par le candidat en lien avec le projet de la personne. Note coefficient 1. 	147h (21 journées dont 30mn de certification)
Bloc 5 : Travail en équipe pluriprofessionnelle, gestion des risques et traitement des informations liées à l'accompagnement de la personne Modalités d'évaluation : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Epreuve écrite : épreuve sur table portant sur les modalités de transmission et de communication relevant d'une situation définie. Note coefficient 1. 	91h (13 journées dont 1,5h de certification)
AFGSU : Attestation de formation aux gestes et soins d'urgence (AFGSU) - Niveau 2	21h (3 journées)

ENTRER EN FORMATION

Admission

L'entrée en formation est conditionnée par une sélection des candidatures à partir d'un dossier de candidature et d'un entretien de positionnement ou épreuve orale (lettre de motivation et CV) avec un jury composé d'un formateur et d'un professionnel.

Conditions d'Accès et pré requis

La formation conduisant au DE AES est ouverte aux candidats sans conditions de diplôme ou de niveau d'étude préalable. Les candidats doivent être âgés de 18 ans au moins à la date d'entrée en formation.

Pour l'entrée en formation, avoir un contrat avec un employeur.

Clôture des inscriptions : septembre 2026

Sélection : du 27/04/2026 au 01/09/2026

Rentrée : 28 septembre 2026

Passerelles

Il n'est pas prévu de passerelles au niveau réglementaire

Financement

Selon votre situation : prise en charge Employeur, OPCO, CPF, Personnel (frais d'inscription et de sélection)

Coût de la formation :

Sélection : 155 € TCC - Inscription : 145 € TCC

Formation : 7 800 € TCC

PRENDRE CONTACT

Responsable de formation : Camille FUCHS

Assistante de formation : Carmelina IACOBOZZI

03 89 33 57 94 – c.iacobozzi@praxis.alsace

Pour tout savoir sur la formation rendez-vous sur www.praxis.alsace





**ÉCOLE
SUPÉRIEURE
DE PRAXIS
SOCIALE**

ACCOMPAGNANT·E ÉDUCATIF·VE ET SOCIAL·E

Diplôme d'État Accompagnant éducatif et social - Niveau 3 - CAP, BEP

Nom du certificateur : Ministère chargé de la solidarité - Date d'enregistrement
de la certification : 04/11/2021 - Code RNCP : 36004 / Codes NSF : 332 : travail social & 330 :
spécialités plurivalentes des services aux personnes